

**2010-12-06 Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 6 décembre 2010 à 19h30 sous la présidence du maire Laurent Tremblay.**

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, Rolland Camiré, Raymond Côté, Michel Maurice ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

Était absent le conseiller Jean Gagné.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et aux personnes présentes.

**RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

1. Lecture et présentation du budget 2011
2. Période de questions
3. Adoption du Budget 2011
4. Adoption du règlement de taxation 2010-5
5. Adoption du plan triennal en immobilisation 2011-2012-2013
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

**1. LECTURE ET PRÉSENTATION DU BUDGET 2011**

À la demande du maire, la directrice générale/secrétaire-trésorière procède à la lecture du budget 2011 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses avec un taux de taxation de 0,92\$ du 100\$ d'évaluation.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Gilles Perron pose différentes questions concernant le budget et le surplus accumulé, les projets concernant le programme de taxes d'accises. Questions diverses sur les ordures et la collecte sélective.

**2010-12-174 3. ADOPTION DU BUDGET 2011**

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Verly

D'adopter le budget 2011 tel que décrit ci-après :

## BUDGET 2011

### RECETTES

Taxes sur la valeur foncière	1 006 631 \$
Taxes – compensations et tarifications	198 443 \$
Autres revenus de sources locales	24 500 \$
Total des transferts	45 190 \$

TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS **1 274 764 \$**

### DÉPENSES

Administration générale	250 270 \$
Sécurité publique	271 742 \$
Transport	437 534 \$
Hygiène du milieu	223 970 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	58 178 \$
Loisirs et culture	72 716 \$
Frais de financement	11 237 \$

Autres activités financières et affectations

Remboursement en capital 21 006 \$

Transfert à l'état des activités d'investissement

Total des affectations	<u>53 511 \$</u>
Total Conciliation à des fins fiscales	74 517 \$

Total amortissements (125 400 \$)

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS **1 274 764 \$**

Proposition adoptée

**2010-12-175 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-5 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2011 ET POUR EN FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Attendu que la municipalité a adopté son budget 2011 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2011;

Attendu que selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu que l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2010;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Camiré  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Val-Joli ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

#### ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### ARTICLE 2

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2011.

#### ARTICLE 3 TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Le taux de taxe foncière générale est fixé à 0.92\$ du 100\$ d'évaluation pour l'année 2011 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

#### ARTICLE 4 TARIF POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le tarif pour le service d'enlèvement des ordures ménagères et pour la collecte sélective est fixé à :

- 172 \$ par unité de logement pour les ordures ménagères ;
- 40\$ par unité de logement pour la collective sélective incluant la collecte de RDD ;

Pour la collecte sélective pour les immeubles de plus de 3 logements (déterminer par la SGMR) ;

- +5 logements : 175\$
- + 10 logements : 300\$

- 61\$ pour la collecte sélective des ICI ;
- 100\$ pour collecte de matières organiques—bacs bruns

#### ARTICLE 5 TAXES POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DU DOMAINE DES COPAINS

Le taux de la taxe pour le règlement d'emprunt au Domaine des Copains est défini selon les modalités du règlement 10-91.

#### ARTICLE 6 TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Le tarif du service d'aqueduc est fixé pour les immeubles desservis par la Ville de Windsor tel que facturé par la Ville.

#### ARTICLE 7 TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT SECTEUR PRÈS DE LA VILLE DE WINDSOR

Le tarif du service d'égout est fixé pour les immeubles desservis par la Ville de Windsor tel que facturé par la Ville.

Le tarif pour les services d'aqueduc et d'égout doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

#### ARTICLE 8 TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT SECTEUR ST-ZACHARIE ET ROUTE 249

Le tarif du service d'égout pour le secteur St-Zacharie et route 249 sera facturé selon les normes établies au règlement 4-97. Le tarif de ce service comprend le montant facturé par la Ville de Windsor selon l'entente 2001 comprenant les coûts d'immobilisation en assainissement, également, les dépenses courantes reliées directement à l'entretien du système tels électricité, réparation et pièces.

#### ARTICLE 9 TARIF POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA ROUTE 143 SUD

Le tarif des services d'aqueduc et d'égout pour le secteur de la route 143 sud sera facturé selon les normes établies au règlement 2009-3. Le tarif de ce service comprend le montant facturé par la Ville de Windsor selon l'entente 2001 comprenant les coûts d'immobilisation également, les dépenses courantes reliées directement à l'entretien du système tels électricité, entretien d'hiver, réparation et pièces.

#### ARTICLE 10 TARIF POUR UNE LICENCE DE CHIEN

Le tarif pour une licence de chien ou pour l'opération d'un chenil sera de :

- Pour un chien stérilisé : 30\$ (facturé par la SPA)
- Pour un chien non stérilisé : 40\$ (facturé par la SPA)
- Pour un chenil : (facturé par la SPA)

#### ARTICLE 11 NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS

Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en quatre versements égaux, le premier versement étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, les trois autres versements avec au moins 60 jours d'intervalle. Pour bénéficier du droit de payer en quatre versements, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300\$ pour chaque unité d'évaluation.

Cependant, lors de l'émission d'un compte de taxes supplémentaire découlant d'une modification au rôle d'évaluation, le supplément à payer peut, s'il est supérieur à 300 \$, être payé au choix du débiteur en deux versements, le premier étant exigible le 30<sup>e</sup> jour après l'expédition du compte et le deuxième versement étant exigible 90 jours après le premier, tels que prévu à l'article 252 L.F.M.

#### ARTICLE 12 PAIEMENT EXIGIBLE ET PÉNALITÉ

Le conseil décrète que le solde du paiement devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance et exige une pénalité à raison de 5% plus un taux d'intérêt de 5% par année.

#### ARTICLE 13 FRAIS D'ADMINISTRATION

Tel que permis par l'article 962.1 du Code municipal, des frais d'administration de 25\$ seront facturés au contribuable qui effectuera un paiement avec un chèque sans provision.

#### ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Laurent Tremblay  
Maire

Lucie Camiré  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

#### **2010-12-176 5. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2011-2012-2013**

Il est proposé par le conseiller Verly  
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'adopter le plan triennal en immobilisation 2011-2012-2013 tel que décrit ci-après :

#### FOND TRIENNAL D'IMMOBILISATION

**2011**

**2012**

**2013**

2011	2012	2013
VOIRIE : 100000\$	VOIRIE : 50 000\$	VOIRIE : 50 000\$
Ameublement de bureau 8000\$		
TOTAL : 108000\$	TOTAL : 50 000\$	TOTAL : 50 000\$

Proposition adoptée

#### **2010-12-177 6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller S. Côté

De lever cette séance à 19h47.

Proposition adoptée

Laurent Tremblay  
Maire

Lucie Camiré  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES  
RÉSOLUTIONS**

Je soussigné, Laurent Tremblay, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Laurent Tremblay, maire

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

**2010-12-06 Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 6 décembre 2009 à 20h00 sous la présidence du maire Laurent Tremblay.**

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, Rolland Camiré, Raymond Côté, Michel Maurice ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

Était absent, le conseiller Jean Gagné.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et à toutes les personnes présentes.

**2. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

**2009-12-178 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par la directrice générale/secrétaire-trésorière;

Il est proposé par le conseiller Verly  
Appuyé par le conseiller S. Côté

Que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**  
**LUNDI 6 DÉCEMBRE 2010 À 20H00**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET DU QUORUM
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2010
5. 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS
6. CORRESPONDANCE –
  1. Ville de Windsor – résolution pour entente de déneigement (résolution à faire)
  2. Trans-Appel Inc. – prévisions budgétaires 2011 et demande de résolution
  3. Lettre de réclamation pour une pompe

4. offre de service pour la mise à jour de notre site internet (Hélène Gascon)
  5. MRC – collecte des sapins de Noël
  6. Génivar – réception provisoire des travaux pour les rues du Développement Génidef
7. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER
  8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-4 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DANS LE BUT DE CRÉER LA ZONE C-14 À MÊME LES ZONES R-11 ET C-10
  9. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2010-6 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE
  10. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE
  11. RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME TECQ 2010-2013
  12. LISTE DES COMPTES IMPAYÉS – AUTORISATION POUR TRANSMETTRE LES DOSSIERS A UN HUISSIER
  13. RÉSOLUTION À LA COMMISSION DE TOPONYMIE POUR ANNULER LA RUE DE LA MONTAGNE
  14. TRAVAUX COURS D'EAU – AFFECTATION DU SURPLUS
  15. AFFAIRES NON-TERMINÉES – EMBAUCHE POUR LA PATINOIRE  
- DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 ET FINAL RANG 11 (SINTRA)
  16. VARIA - DEMANDE SALARIALE POUR LA CONCIERGE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011  
- NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 2011  
- ACHAT D'UN COPIEUR
  17. 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS
  18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition adoptée

#### **2010-12-179 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE NOVEMBRE 2009**

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 1er novembre 2010 ainsi que celui du 2 novembre 2010;

Il est proposé par le conseiller R. Côté  
Appuyé par le conseiller Camiré

D'adopter les procès-verbaux du 1er et du 2 novembre 2010 tels que reçus.

Proposition adoptée

#### **5. 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTION**

Madame Muguette Frappier, résidente du 518 Rang 10, lit l'entente qui lui a été envoyée pour l'aménagement de son terrain. Elle précise que certains points de ladite entente ne faisant pas partie des discussions qu'elle a eu avec les membres du conseil qui s'étaient déplacés pour la rencontrer à ce sujet et demande à ce que l'entente soit reformulée selon ce qui a été convenu lors de cette rencontre. Elle demande également que tous les documents futurs soient lus devant le conseil. Les membres du conseil sont donc d'accord pour reformuler l'entente tel que demandé par Madame Frappier et que le document soit lu devant tout le conseil avant signature.

Monsieur Stéphane Robidas demande si le conseil a pris connaissance de la lettre qu'il a fait parvenir concernant la réclamation d'une pompe qui a brisé chez lui. La lettre est à l'ordre du jour au point de correspondance.

#### **6. CORRESPONDANCE**

**2010-12-180 6.1 ENTENTE ENTRE WINDSOR ET VAL-JOLI CONCERNANT L'ÉCHANGE DE CHEMINS FAIT PAR RÉOLUTION EN 2001 POUR L'ENTRETIEN D'HIVER**

Attendu que des représentants des deux parties ont eu une rencontre le 26 octobre dernier afin de discuter de la résolution faite en octobre 2001 concernant l'entretien des chemins d'hiver dont il y a eu échange de territoire;

Attendu qu'après lecture de cette résolution, il est convenu de réévaluer l'entente de 2001 afin de vérifier si le tout semble encore approprié;

Attendu que la saison hivernale approche à grand pas, il est convenu que la Municipalité de Val-Joli paiera à la Ville de Windsor un montant forfaitaire pour l'échange de chemins pour l'entretien d'hiver 2010-2011;

Il est proposé par le conseiller Camiré  
Appuyé par le conseiller Maurice  
Et résolu

Que la Municipalité de Val-Joli s'engage à verser à la Ville de Windsor un montant forfaitaire de 3000\$ pour l'entretien hivernal 2010-2011 des rues Saint-Antoine, Rouillard, Laporte, Patrice et Langlois. La municipalité de Val-Joli continuera de faire l'entretien hivernal de la partie du Rang 11 appartenant à Windsor ainsi que du chemin Hetherington. Au printemps 2011, des représentants de la Ville de Windsor et de la Municipalité de Val-Joli se rencontreront afin de réévaluer à sa juste valeur les coûts reliés à cette entente.

Le montant forfaitaire sera versé en trois versements soit à la séance de janvier, de mars et de mai 2011.

Proposition adoptée

**2010-12-181 6.2 TRANS-APPEL POUR L'ANNÉE 2011**

Il est proposé par le conseiller Verly  
Appuyé par le conseiller Camiré

Que la municipalité de Val-Joli accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente.

Que la municipalité de Val-Joli accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans Appel l'organisation du service de transport adapté.

Que la municipalité de Val-Joli accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2011 et de payer le quote-part qui s'établit à 3,17\$ par personne pour un montant total de 4613\$.

Que la municipalité de Val-Joli accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2011 : déplacement local à 2,75\$, déplacement Sherbrooke à 6,50\$.

Que la municipalité de Val-Joli accepte les prévisions budgétaires 2011 de l'organisme Trans Appel.

Proposition adoptée

### **6.3 LETTRE DE RÉCLAMATION POUR UNE POMPE**

Lecture de la lettre de Monsieur Stéphane Robidas, 484, route 249 qui a eu des problèmes avec sa pompe pour les égouts et qui en fait la réclamation à la municipalité. Le maire l'informe que nos consultants, Génivar, étudient le dossier et qu'ils devraient nous faire des recommandations sous peu et que nous le tiendrons au courant des développements dans ce dossier.

### **2010-12-182 6.4 MISE À JOUR DE NOTRE SITE INTERNET**

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Verly

D'accepter l'offre de Madame Hélène Gascon pour la mise à jour de notre site internet pour l'année 2011 au montant de 800\$.

Proposition adoptée

### **2010-12-183 6.5 SGMR DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – COLLECTE DES SAPINS DE NOËL**

Il est proposé par le conseiller Camiré  
Appuyé par le conseiller R. Côté

D'accepter l'offre de la SGMR du Val-Saint-François pour la collecte des sapins de Noël qui se fera en janvier 2011. Le point de collecte se tiendra au 500, route 249 près du garage municipal et sera ouvert au public du 4 au 10 janvier 2011.

Proposition adoptée

### **2010-12-184 6.6 RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX POUR LES RUES DU DÉVELOPPEMENT GÉNIDEF**

Attendu que Monsieur Jean Beauchesne, ingénieur de Génivar à qui nous avons demandé de faire la surveillance des travaux de construction des rues du Développement Génidef nous avise qu'il a effectué une vérification visuelle des travaux en date du 2 décembre dernier;

Attendu que les corrections demandées ont été faites et que le tout semble correct;

Il est proposé par le conseiller Maurice  
Appuyé par le conseiller Verly

De procéder à la réception provisoire des travaux des rues du Développement Génidef. La municipalité aura donc une garantie d'un an sur les travaux à compter d'aujourd'hui.

Proposition adoptée

### **2010-12-185 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Il est proposé par le conseiller S. Côté

De déposer aux archives la correspondance qui a fait l'objet d'une résolution.

Proposition adoptée

## 2010-12-186 7. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer à chaque membre du conseil;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Verly

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et\ou payés à savoir :

### SALAIRES

Les chèques salaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2010 représentent un total de 10 169,06\$.

### COMPTES PAYER ENTRE LE 2 NOVEMBRE ET LE 5 DÉCEMBRE 2010

<i>Chèques émis</i>						<i>( du 2 novembre 2010 au 5 décembre 2010 )</i>	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant	
<b>Poste Banque:</b> 54-112-00-000							
201000582	1982		2010-11-03	894 PITNEY BOWES	LOCATION DÉC, JAN ET FÉV 2011	50,62 \$	
201000583	1983		2010-11-12	4 Bell Canada	NOVEMBRE 2010	155,92 \$	
201000584	1978		2010-11-04	28 HYDRO-QUEBEC	Lumières de rues 31 jours d'octobre	584,18 \$	
201000585	1984		2010-11-05	494 VISA DESJARDINS	Poste pour Nouvelles de VJ d'octobre	65,83 \$	
201000586	1985		2010-11-12	781 COOPTEL	Internet pour Novembre 2010	12,36 \$	
201000587	1986		2010-11-15	28 HYDRO-QUEBEC	Électricité bureau & garaga municipal	550,97 \$	
201000588	1987		2010-11-15	28 HYDRO-QUEBEC	Élec. terrain de balle	291,13 \$	
201000589	1988		2010-11-15	28 HYDRO-QUEBEC	Élec. Station Pomp. Rg 10	92,02 \$	
201000590 (I)	1989		2010-12-03	28 HYDRO-QUEBEC	9 SEPT AU 11 NOV 2010 (CHAMBRE	42,63 \$	
201000591	1991		2010-11-17	909 MARCOTTE GINO	ENTENTE PONCEAUX	1 500,00 \$	
201000592 (I)	1992		2010-11-18	5 BELL MOBILITE CELLULAIRE	3 cellulaires pour nov + inter. Oct	172,27 \$	
201000593	1993		2010-11-19	723 AXION	Internet Affaires pour décembre 2010	67,67 \$	
201000594 (I)	1994		2010-11-30	68 RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	1 577,41 \$	
201000595 (I)	1995		2010-12-02	67 MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	3 388,40 \$	
201000596 (I)	1996		2010-12-02	745 FIDUCIE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	777,02 \$	
201000597 (I)	1997		2010-12-03	28 HYDRO-QUEBEC	Lumières de rues pour novembre	565,38 \$	
<b>Total des chèques émis</b>						<b>9 893,81 \$</b>	

### COMPTES À PAYER EN DATE DU 6 DÉCEMBRE 2010

<i>Chèques émis ( du 6 décembre 2010 au 6 décembre 2010 )</i>						<i>Sommaire par No déboursés</i>	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant	
<b>Poste Banque:</b> 54-112-00-000							
201000598 (I)	1798		2010-12-06	4 Bell Canada	NOVEMBRE 2010	155,92 \$	
201000599 (I)	1799		2010-12-06	7 CAMIRÉ LUCIE	DEP NOVEMBRE ET AUTRES	107,31 \$	
201000600 (I)	1800		2010-12-06	14 COOP DES CANTONS	ANCRE À BÉTON POUR PATINOIRE	44,30 \$	
201000601 (I)	1801		2010-12-06	25 GROUPE R.G.	1 poteau pour la patinoire parc rg 10	102,72 \$	
201000602 (I)	1802		2010-12-06	34 L'Etincelle	Annonce	195,54 \$	
201000603 (I)	1803		2010-12-06	60 PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	pièces et autres pour camion	420,01 \$	
201000604 (I)	1804		2010-12-06	89 RAYMOND, CHABOT, GRANT	Vérification reddition cpte Tx essence	705,47 \$	
201000605 (I)	1805		2010-12-06	256 MÉCANIQUE G.S.B. INC	Installer 8 pneus d'hiver	279,93 \$	
201000606 (I)	1806		2010-12-06	322 CLUB OPTIMISTE	AIDE FINANCIÈRE 2010	50,00 \$	
201000607 (I)	1807		2010-12-06	339 BAUVALTECH-MIX	Asph. Top-Mix 30kg, palette +	781,70 \$	

201000608 (I)	1808	2010-12-06	365	SOCIÉTÉ DE GESTION MATIÈRES enfouis. Oct et novembre 2010	9 672,40 \$
201000609 (I)	1809	2010-12-06	409	CHERBOURG désodorisant	71,33 \$
201000610 (I)	1810	2010-12-06	494	VISA DESJARDINS PNEUS RÉTROCAVEUSE	1 953,42 \$
201000611 (I)	1811	2010-12-06	559	DISTRIBUTION SPORTS-LOISIRS FILET POUR LA PATINOIRE	1 038,45 \$
201000612 (I)	1812	2010-12-06	591	ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIFS BALANCOIRE DE BÉBÉ	103,85 \$
201000613 (I)	1813	2010-12-06	638	FONDS DE L'INFORMATION 5 MUTATIONS DE NOVEMBRE 2010	15,00 \$
201000614 (I)	1814	2010-12-06	652	CQ WINDSOR # 6892 Câbles & cosse à batterie pour pépîne	38,62 \$
201000615 (I)	1815	2010-12-06	664	BUANDERIE BEAUDOIN 25 lbs guenille + fr d'énergie	93,51 \$
201000616 (I)	1816	2010-12-06	678	SANI ESTRIE INC NOVEMBRE 2010	3 828,16 \$
201000617 (I)	1817	2010-12-06	740	LA COOP FEDEREE DE QUEBEC propane	822,41 \$
201000618 (I)	1818	2010-12-06	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS essence Pick up	385,35 \$
201000619 (I)	1819	2010-12-06	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION 2280L DIESEL	767,36 \$
201000620 (I)	1820	2010-12-06	843	9207-1547 QUEBEC INC. PELLE POUR RÉPARATION PONCEAU	507,94 \$
201000621 (I)	1821	2010-12-06	890	PEREIRA WILSON DEPL NOVEMBRE 2010	64,70 \$
201000622 (I)	1822	2010-12-06	892	TREMBLAY LAURENT CELLULAIRE (OCT, NOV, DEC 2010)	90,00 \$
201000623 (I)	1823	2010-12-06	903	SIGNEL SERVICES INC POTEAUX POUR LE FILET PATINOIRE	727,82 \$
201000624 (I)	1824	2010-12-06	910	BOUCHERIE DU TERROIR FRAIS DE RÉUNION 17-11-2010	55,00 \$
201000625 (I)	1825	2010-12-06	911	COTE RAYMOND DEPL. FORMATION EAST ANGUS	41,45 \$
201000626 (I)	1826	2010-12-06	912	GICLEURS DE L'ESTRIE INC LANCE POUR LA PATINOIRE	26,69 \$

**Total des chèques émis**

**23 146,36 \$**

Proposition adoptée

**2010-12-187 8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-4 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DANS LE BUT DE CRÉER LA ZONE C-14 À MÊME LES ZONES R-11 ET C-10**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune demande valide en vue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller R. Côté  
Appuyé par le conseiller Maurice  
Et résolu unanimement

Que soit adopté le règlement numéro 2010-4, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Proposition adoptée

**2010-12-188 9. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2010-6 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE**

Le conseiller Raymond Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté, pour adoption, un règlement ayant pour objet de déléguer certains pouvoirs en matière contractuelle.

Proposition adoptée

**2010-12-189 10. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Val-Joli doit adopter une politique de gestion contractuelle afin que celle-ci soit en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

Il est proposé par le conseiller Maurice  
Appuyé par le conseiller R. Côté

**QUE** ce conseil adopte la politique de gestion contractuelle dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**QU'**une copie de cette politique de gestion contractuelle soit remise à chacun des membres du conseil et des employés de la Municipalité et que sa publication soit faite en conformité avec la loi.

PROPOSITION ADOPTÉE

**2010-12-190 11. RÉOLUTION POUR LE PROGRAMME TECQ 2010-2013**

Attendu que :

- ☉ la municipalité de Val-Joli a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;
- ☉ la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- ☉ la municipalité de Val-Joli a effectué tous les travaux prioritaires mentionnés dans le plan d'intervention du TECQ 2005-2009;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Camiré

Et il est résolu que :

- ☉ la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- ☉ la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- ☉ la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale

qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

- ☉ la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- ☉ la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution à savoir :

Rang 11 (ch 1+000 à 1+300) sur environ 300 m 104 793,30

Rang 10 Nord pavage d'une longueur approximative de 750 m tronçons #22 et 23 (PTIE) au plan d'intervention 2005-2009  
246 688,50

Rang 10 (ch 1+200 à 4+200) du poste de pompage jusqu'au gravier sur environ 3000 m tronçons 4 à 13 au plan d'intervention 2005-2009  
978 897,00

Rang 10 (Ch 4+200 à 7+750) du gravier jusqu'à la limite de la municipalité sur 3550m tronçons 14 à 21 (PTIE) au plan d'intervention 2005-2009  
1 131 583,90

Le total pour les estimations des coûts s'élève à 2 461 962,70\$ auquel nous ajoutons des frais de contingences de 8% ainsi que les taxes applicables pour un montant total de 2 896 228,30\$.

La municipalité utilisera le plan d'intervention déposé lors du TECQ 2005-2009 pour le programme 2010-2013 en y ajoutant les estimés des travaux sélectionnés.

Proposition adoptée

**2010-12-191 12. AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNER LES BREFS DE SAISIE POUR LES CONTRIBUABLES SÉLECTIONNÉS DE LA LISTE DES COMPTES IMPAYÉS**

Attendu que la directrice générale/secrétaire-trésorière a présenté une liste des contribuables qui doivent des arriérés de taxes;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Verly

D'autoriser le maire à signer les brefs de saisie pour les contribuables sélectionnés de la liste des comptes impayés et ce, dès que le premier versement du compte 2011 deviendra dû.

Proposition adoptée

**2010-12-192 13. RÉOLUTION À LA COMMISSION DE TOPONYMIE POUR ANNULER LA RUE DE LA MONTAGNE**

Attendu que le promoteur du nouveau développement domicilié nous avise qu'il ne procédera pas à la construction de la rue de la Montagne à cause des difficultés qu'il rencontre à cet endroit;

Il est proposé par le conseiller Camiré  
Appuyé par le conseiller S. Côté

De demander à la Commission de toponymie d'annuler l'appellation pour la rue de la Montagne.

Proposition adoptée

**2010-12-193 14. TRAVAUX COURS D'EAU – AFFECTATION DU SURPLUS**

Attendu que la municipalité de Val-Joli avait prévu un montant de 10000\$ à son budget 2010 pour prévoir les travaux à effectuer dans les cours d'eau selon les demandes des contribuables;

Attendu que nous n'avons eu aucuns travaux en cours d'eau pour l'année 2010;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Verly

D'affecter le surplus accumulé pour un montant de 10 000\$ afin de l'affecter aux travaux de cours d'eau futurs.

Proposition adoptée

## **15. AFFAIRES NON TERMINÉES**

**2010-12-194 15.1 EMPLOYÉ POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

Il est proposé par le conseiller Camiré  
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'accepter l'embauche de Guillaume Maurice pour l'entretien de la patinoire à un taux horaire de 12\$.

Proposition adoptée

**2010-12-195 15.2 DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 ET FINAL RANG 11 (SINTRA)**

Attendu qu'il y a maintenant un an que les travaux du rang 11 ont été faits et qu'aucune anomalie n'a été signalée;

Attendu que Génivar nous recommande le paiement final pour ces travaux, soit le montant de retenue de 5% pour un montant final de 9 909,04\$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Verly

D'autoriser le montant final à Sintra pour les travaux du Rang 11.

Proposition adoptée

## **16. VARIA**

**2010-12-196 16.1 AJUSTEMENT DE SALAIRE POUR LA CONCIERGE EN 2011**

Attendu que notre concierge, Madame Diane St-Pierre, est à l'emploi de la municipalité depuis plus de 20 ans;

Attendu que celle-ci nous demande de réévaluer son taux horaire;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Camiré

D'accepter la demande de Madame St-Pierre et d'augmenter son taux horaire à 13\$ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Proposition adoptée

**2010-12-197 16.2 MAIRE-SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2011**

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Verly

De nommer le maire-suppléant pour l'année 2011, en cas d'absence du maire, de la façon suivante :

Janvier, février : conseiller au siège numéro 1  
Mars, avril : conseiller au siège numéro 2  
Mai, juin : conseiller au siège numéro 3  
Juillet, août : conseiller au siège numéro 4  
Septembre, octobre : conseiller au siège numéro 5  
Novembre, décembre : conseiller au siège numéro 6

Proposition adoptée

**2010-12-198 16.3 ACHAT D'UN COPIEUR**

Attendu que lors de la préparation du budget 2011, il a été prévu d'acheter un nouveau copieur à cause du mauvais fonctionnement de l'imprimante et du vieillissement du copieur actuel;

Attendu que la directrice générale/secrétaire-trésorière a demandé des prix pour des appareils usagés et des neufs à trois endroits différents et que les élus ont choisi l'achat d'un appareil neuf;

Attendu que le nouvel appareil aura les fonctions d'imprimante, de copieur, de télécopieur, de scanner et autres et que nous venons de recevoir un rabais de boxing day pour un des appareils offerts;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Maurice

De procéder immédiatement et ce, à même le budget 2010, à l'achat d'un nouveau copieur Kiocera 250 CI tel que décrit dans la soumission de Supérieur bureautique 2003 en date du 6 décembre 2010.

Proposition adoptée

**2010-12-199 16.4 EMPLOI POUR L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011**

Attendu que le conseil a évalué les heures de travail de l'inspecteur en bâtiment suite à l'embauche de Wilson Pereira en mai 2010;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Camiré

De réajuster l'horaire de travail de l'inspecteur en bâtiment à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et qu'il sera à l'embauche de la municipalité, deux jours par semaine soit les lundis et mardis aux mêmes conditions de travail qu'actuellement.

Proposition adoptée

## **17. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Jean-Luc Tremblay nous questionne sur l'entretien d'hiver du Rang 14.

Monsieur Gilles Perron pose des questions sur la politique de gestion contractuelle, sur l'obligation d'un code d'éthique et sur les indicateurs de gestion.

Monsieur Stéphane Robidas demande s'il y a eu d'autres cas qui comme lui a des problèmes de pompe. Monsieur Albert Maurice répond qu'il a eu des problèmes mais que depuis que la municipalité a fait des modifications aux chambres de purgeur, tout est correct pour lui.

### **2010-12-200 18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Verly

De lever cette séance à 20h40. La prochaine séance ordinaire se tiendra le 10 janvier 2011 à 20h00.

Proposition adoptée

Laurent Tremblay  
Maire

Lucie Camiré  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière

### **RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS**

Je soussigné, Laurent Tremblay, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions

Laurent Tremblay, maire